

QUEL AVENIR POUR LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ?

Par Jean Blairon

Les 19 et 20 septembre 2019 l'association ASAH (association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées) réunissait ses membres, directions et travailleurs, pour mener une réflexion collective sur les pratiques et les politiques qui les permettent ou sont censées le faire.

L'association d'associations a toujours investi dans la réflexion, la formation et la recherche, pensant qu'il était essentiel d'offrir à ses membres et à leurs travailleurs des espaces-temps pour poser les questions de sens en dehors desquelles leur travail perd toute pertinence.

Ces deux journées de « parler ensemble », que nous avons eu le plaisir d'animer, se proposaient, sous le titre « Osons la relation – Handicap et milieu de vie », d'aborder quatre thématiques :

- le concept même d'accompagnement, qui est devenu si répandu qu'il a perdu de sa clarté ;
- les pratiques de co-création des interventions par les bénéficiaires et les professionnels ; l'audace que cette posture requiert ;
- la dimension nécessairement entreprenante des associations ;
- l'évolution des politiques sociales et des militances que cette évolution exige.

Le colloque voulait à tout prix éviter « l'entre soi » : les invités appartenaient à des mondes très diversifiés : monde académique, de l'action sociale, de la santé mentale, de l'éducation permanente, des partenaires sociaux... L'ambition était bien de mettre au travail la question du sens en s'ouvrant à d'autres et (re) découvrant ainsi, avec eux, ce que les membres de l'association pouvaient s'autoriser à être. Une visée de transmission et de mobilisation était bien présente.

Nous ne proposerons pas ici un résumé des interventions et des débats¹.

Comme l'a fait remarquer un participant, ce type de rencontre se doit en effet de déboucher sur des lignes d'action élaborées ensemble ; nous nous permettons d'ajouter : et sur des modalités de mobilisation susceptibles de donner de la force politique à ces visées et actions.

Se redire un certain nombre de choses est certes des plus nécessaires - il n'est de formation légitime que permanente ; mais il est surtout nécessaire de s'organiser pour se faire entendre de tous ceux dont la mise en œuvre des pratiques dépend, ce qui implique de s'accorder sur « quelques objectifs positifs de lutte », pour reprendre cette expression d'Alain Touraine.

C'est à cette exigence que nous souhaitons contribuer dans ces lignes.

Sur base des interventions et des débats qu'elles ont suscités, nous avons tenté d'identifier une série de questions qui attendent selon nous une réponse collective de la part de tous ceux qui souhaitent que la pratique d'accompagnement reste vivante, qu'elle puisse continuer à ouvrir des espaces de choix et à favoriser des possibles pour les personnes, en agissant sur la société pour qu'elle-même s'ouvre à ces possibles.

Nous avons identifié ces questions en croisant les propos des uns et des autres ; pour être plus précis, nous avons pensé que des pistes d'actions étaient d'autant plus légitimes qu'elles surgissaient du croisement d'au moins deux points de vue différents.

1 On peut d'ailleurs visionner ceux-ci sur le site de l'association [https://asah.be/index_colloque2019.html].

Nos propositions ne prétendent évidemment pas à l'exhaustivité. Notre contribution essaie de mettre en lumière des questions qui se posent en termes d'actions collectives à entreprendre, dans les limites de ce que nous avons pu comprendre : nous avons identifié « au moins celles-là ».

On pourra remarquer qu'elles appartiennent à deux catégories.

Certaines sont « cognitives » ; elles mobilisent des manières de considérer les pratiques dont il est question. D'autres sont plutôt de nature politique, concernant des domaines ou des manières de se faire entendre. Nous posons fermement que ces deux types de questions sont indissolublement liés et qu'ils doivent en conséquence trouver réponse conjointement.

Par exemple, on peut toujours continuer à approfondir le sens d'une pratique, à définir une posture, mais il ne faut pas oublier de faire progresser la compréhension de ce sens et cette définition auprès de ceux qui exercent le pouvoir sur les dispositifs, en les portant à l'existence ou pas, en les soutenant ou non, en favorisant ou pas leur développement à la hauteur des besoins sociaux.

POUVONS-NOUS ACCORDER SUR UNE MANIÈRE DE NOUS DIRE ?

Certes, la représentation de ce que peut être une pratique d'accompagnement de personnes handicapées n'est pas figée et c'est heureux. Pour autant, il semble nécessaire d'en nommer, ne serait-ce qu'à titre conservatoire, les principaux éléments **discriminants**, c'est-à-dire les éléments qui permettent de distinguer ce qui appartient à la mouvance que l'on promeut et ce qui ne peut y appartenir.

Le terme « accompagnement » est désormais en effet omniprésent et il est employé dans la plus grande des confusions dans des secteurs les plus variés, sans que l'on perçoive toujours les postures que le terme y désigne : que fait réellement (et que ne fait pas ou plus) un enseignant qui n'enseigne plus mais « accompagne ses élèves », ou un accompagnateur de train ?

Peut-on stabiliser des **composantes sine qua non** d'une posture d'accompagnement selon nous ?

Peut-on poser par exemple qu'on reconnaît la posture d'accompagnement que nous revendiquons au fait

- que le bénéficiaire de l'action d'accompagnement est le commanditaire et le partenaire de plein droit de celle-ci, et que cette action s'exerce à son bénéfice exclusif ;
- qu'il n'y a dans les pratiques qui sont développées aucune confusion possible entre aide (librement demandée et consentie) et contrôle (au bénéfice d'un pouvoir ou au profit de normes) ;
- que l'accompagnement est conçu indissociablement comme individualisant et collectivisant ; il est individualisant parce qu'il favorise la subjectivation² de chaque bénéficiaire ; il est collectivisant parce que l'action de subjectivation implique une lutte collective pour que la société soit conçue et construite comme une société qui favorise la subjectivation de tous ;
- qu'un accompagnement n'accepte de se traduire en objectifs qu'au titre de traduction provisoire d'une visée qui les transcende : il s'agit toujours de se demander comment « faire honneur aux personnes » ; cette expression est une des connotations du terme « accompagnateur » retenue lors du colloque³.

Faut-il, au nom de ces quatre composantes discriminantes, parler désormais d'« accompagnant », pour faire la différence avec les pratiques d'accompagnateur où ne se retrouvent pas toutes ces composantes ?

Le(la) travailleur(se) « accompagnant », se reconnaît-il par ailleurs dans ce qui caractérise un « animateur » dans l'acception forte que lui donne Marcel Hicter : la disponibilité aux demandes, l'analyse dialectique des

2 On peut entendre par ce terme, avec Alain Touraine, « La subjectivation est une montée vers soi-même comme porteur de droits. Cette montée n'est nullement réservée aux plus instruits ou aux plus puissants. Au contraire... », *La fin des sociétés*, Paris, Seuil, 2013, p. 321.

3 Faire honneur aux personnes accompagnées postule qu'on leur reconnaît cet honneur et cette dignité comme existants. Il ne s'agit pas de leur « rendre » une estime d'eux-mêmes ou une dignité dont on estime qu'ils seraient privés sans l'intervention professionnelle ; il s'agit au contraire de la reconnaître comme existante là où elle se trouve. C'est dire aussi qu'on s'oppose activement à toute stigmatisation.

demandes, l'assistance en situation⁴?

Il reste qu'il faut alors se demander comment on pourrait éviter le seul « entre soi » pour ces définitions (c'est-à-dire qu'elles ne soient partagées que par celles et ceux qui en sont convaincus) ? Quel « intermédiaire » créer pour les faire agissantes auprès de ceux qui ne pratiquent pas l'action d'accompagnement (mais peuvent statuer sur sa légitimité, son développement, son extension) ?

QUELLES SONT LES CONDITIONS DE LA PRATIQUE ?

La mise en œuvre des composantes que nous avons nommées ci-dessus ne va pas de soi. Elle exige certainement un fort travail sur soi de la part de l'accompagnant(e) : travail sur ses limites, sur ses représentations, sur sa capacité à créer collectivement... Pour autant, une telle mise en œuvre ne dépend pas de la seule volonté, audace ou détermination de l'accompagnant(e).

D'abord parce que cette mise en œuvre se réalise par définition dans la société elle-même, qui n'est pas d'office prête à l'accueillir ; trois types d'obstacles sont fréquemment rencontrés :

- le stigmate du handicap conduit souvent à considérer la personne qui en est frappée comme « pas ordinaire », « pas comme nous » ; elle peut susciter une peur ou un rejet qui la marginalise ; or on sait que le stigmate est contagieux, qu'il touche tous ceux qui gravitent autour de la personne ; il y a donc un effet de marginalisation qui touche aussi les professionnels ;
- cette marginalisation peut être d'autant plus forte, paradoxalement, que l'action professionnelle réussit : elle peut alors être vécue comme un reproche vivant par ceux qui sont dans la peur, le déni ou le rejet ;
- enfin l'accompagnement n'obéit pas à la logique d'efficacité dominante, qui est de nature programmatique : dans cette logique, la conception de l'action est confisquée par l'expert (par exemple le/la professionnel(le)) ; elle est coulée dans un « patron », souvent linéaire (scandé en étapes), qui se doit d'être dépourvu d'ambiguïté (et souvent de complexité) et qui attend d'être exécuté.

Si nous refusons d'être ainsi déterminés par une conception très restrictive de l'action, il convient que ceux qui ne sont pas habitués comme nous à tirer profit du potentiel des personnes, des situations en ne nous enfermant dans aucun plan ne concluent pas que notre logique est indéterminée (« au petit bonheur la chance », sans souci d'efficacité)⁵.

Ne devons-nous pas alors investir dans la défense et illustration de la cohérence spécifique de nos actions aux yeux de ceux qui ne la comprennent pas ?

Une autre condition tient à la relation du(de la) travailleur(se) à son institution. S'il est en effet avéré que l'accompagnement se réalise aussi dans les interstices, dans le « côte à côte » plutôt que le « face à face », dans l'informel au moins autant que dans le formel, cette dimension exige un soutien institutionnel approprié : il n'appartient pas au (à la) seul (e) travailleur (se) de trouver la « juste présence » à la personne. Ce type de soutien spécifique mérite sans doute d'être aussi bien défini que ne l'est l'action dans l'informel.

Enfin, il ne faut sans doute pas sous-estimer l'importance de « la bataille des normes » : les conditions administratives qui déterminent la légitimité des pratiques gagnent en effet à soutenir celles-ci plutôt qu'à les entraver.

4 M. Hicter, *Pour une démocratie culturelle*, Fondation Marcel Hicter pour la démocratie culturelle, 1980, p. 292.

Le terme « assistance en situation » implique un « quelle que soit la situation ». Il nous éloigne d'une conception bureaucratique de l'accompagnement qui le réserverait à une catégorie définie de l'extérieur (par exemple : « ceux qu'il faut faire sortir des institutions »).

5 Cf. sur ce point *Le handicap, Pour une évaluation des services d'accompagnement*, Charleroi, Couleur livres, 2012, pp. 31 et sq.

Le haut fonctionnaire qu'était Marcel Hicter le reconnaissait d'ailleurs quand il définissait les pratiques qui cherchent à établir la démocratie culturelle :

« Une manière d'agir plus qu'un contenu, dans tous les domaines du développement de la qualité de la vie. Chacun devient l'agent actif de son propre développement et du développement qualificatif de sa communauté ; trop souvent, il ne peut se manifester que dans l'affirmation de ce qu'il conteste ; ceci explique la suspicion en laquelle le pouvoir politique a tendance à tenir la pratique d'animation. Quand je dis le pouvoir politique, je dis aussi le pouvoir administratif. »⁶

Pouvons-nous par exemple faire entendre que l'évaluation des pratiques d'accompagnement doit prioritairement porter sur la capacité des services à ne pas se rendre à l'inéluctable, à définir et tenter des paris pour développer les possibles et la capacité d'initiative des personnes ; à trouver les voies et moyens méconnus et parfois inédits pour faire droit aux demandes des personnes, en situation ; à trouver les dispositifs qui peuvent rendre la société plus accueillante ?

MET-ON EN ŒUVRE UNE HOMOLOGIE SUFFISANTE ENTRE LES LUTTES ET LA MANIÈRE DONT ON S'ORGANISE POUR LES MENER ?

Les associations (et sans doute les services publics) se distinguent d'autres types d'organisation notamment parce qu'elles s'imposent un degré d'exigence très fort qui peut s'exprimer comme suit :

« Ce que l'on veut obtenir doit être présent dans la manière dont on le recherche » (par exemple dans la manière dont on s'organise, dont on construit les relations de travail, etc.).

Bien des modalités peuvent incarner une telle exigence : constituer des équipes mixtes, incluant des personnes ayant une expérience du handicap ; faire participer les bénéficiaires aux luttes sociales et politiques qui sont portées par les services ; valoriser et mettre à disposition (par exemple du personnel politique et administratif) l'expertise construite dans l'expérience et la vie avec un handicap...

Est-ce que ces évocations suscitent des partages d'expérience à organiser ou des désirs d'expérimentation auprès des associations membres d'Asah ?

EST-ON D'ACCORD SUR LA CONTROVERSE CENTRALE ?

Au niveau des Nations Unies, les recommandations en matière de politiques par rapport aux personnes en situation de handicap sont claires : elles privilégient le droit à vivre dans la société, à évoluer dans un environnement qui permet une autonomie de vie. Elles refusent que les personnes en situation de handicap soient contraintes à la ségrégation, à l'isolement ; qu'elles soient privées de choix ; qu'elles soient regroupées sur base du critère de leur handicap, soumises à des routines strictes, à des activités semblables ; qu'elles doivent accepter une distance sociale infranchissable par rapport aux professionnels, etc.

Ces prises de position rejoignent les critiques de l'institution totale⁷ qui sont d'ailleurs à l'origine de la création de certains services d'accompagnement.

Si on voit bien ainsi les mécanismes dont il faut éviter l'emprise sur les personnes en situation de handicap, il n'est pas sûr que l'alternative promue par beaucoup de faire de cette personne le « client » de services qui lui seraient rendus soit plus favorable : ne fait-elle pas du bénéficiaire un consommateur de services ?

Sont absents de cette conception : l'analyse dialectique de la demande ; la co-création de la commande ; le lien entre l'accompagnement individuel et les actions de transformation de la société qui rendent la

6 M. Hicter, *op. cit.*, p. 289.

7 Critiques mises en lumière par E. Goffman le premier dans son livre *Asiles, Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minit, 1968.

politique inclusive possible ; le soutien institutionnel de l'accompagnant, etc.

Sommes -nous donc d'accord de dire que nous avons à rejeter les deux branches de l'alternative : des dispositifs qui s'accommodent de la ségrégation ; la transformation de la relation d'accompagnement en une consommation, voire un achat de services ?

ALLONS-NOUS VERS LES ALLIANCES QUI S'IMPOSENT ?

Travailler dans un service d'accompagnement peut donner l'impression de lutter dans un village gaulois, pour faire allusion à une bande dessinée célèbre. De fait, même si dans les propos, l'importance du milieu ouvert est très souvent rappelée comme la priorité (comme dans les recommandations de l'ONU), dans les faits, l'accompagnement reste la portion congrue des dispositifs qui sont soutenus et financés.

Cette impression ne se vérifie toutefois que si l'on ne regarde que le « secteur » du handicap. En effet, bien des professionnels, bien des dispositifs, dans des secteurs connexes ou similaires se reconnaîtraient dans les fondamentaux qui ont été rappelés ici ; nous pensons à l'action sociale, à la santé mentale, à l'aide à la jeunesse et à l'éducation permanente.

Dans tous ces secteurs, avec les mots qui leur sont propres, des professionnels, des associations évoquent ce que Marcel Hicter appelait l'attitude d'animation : nous avons en effet évoqué ici et là les logiques d'animation qui font du bénéficiaire un commanditaire ; de l'animateur une instance critique ; du groupe qui reçoit des suggestions d'engagement un agent de transformation sociale

La question qui peut se poser alors aux membres d'Asah est de savoir quels liens nouer et entretenir avec ces alliés potentiels pour donner enfin à leurs choix institutionnels le poids politique qu'ils méritent. Derrière cette question se profile celle de la représentation : qui peut se faire le porte-parole efficace des visées de l'accompagnement ? Dans quel(s) lieu(x) de décision être présents, avec quel statut (et parfois grâce à quelle cooptation ?) ? Faut-il suivre les logiques de regroupement qui sont à l'œuvre dans le chef des fédérations d'employeurs ? Les fédérations d'employeurs sectorielles portent-elles les intérêts de ceux qui sont à la marge de leurs membres majoritaires ?

OSONS LA RELATION... AVEC LES LUTTES GLOBALES

Nous pouvons constater une tendance sociétale lourde de dérégulation et de mise en cause des droits ; la « modernisation » de nos sociétés prend souvent la route d'une régression par rapport aux conquêtes sociales et culturelles dont nous bénéficions.

Cette tendance peut dominer grâce à une stratégie complexe, dont fait partie la représentation de l'inéluctable : on n'aurait d'autre choix que de s'adapter aux « évolutions » qui « se font jour » et il vaudrait d'ailleurs mieux, selon leurs thuriféraires, les anticiper⁸ !

Cette stratégie peut avoir pour effet de faire croire que l'on n'a pas d'emprise sur la production de la société et donc de dissuader de participer aux luttes qui la façonnent.

N'est-il pas indispensable dès lors d'identifier le lien entre le travail local, en situation, et les luttes globales ? Ce qui devrait conduire à toujours tenter de lire le local à partir du global (l'accompagnement ne résonne-t-il pas avec les luttes qui veulent enjoinde au modèle sociétal de respecter et de développer toutes les richesses des populations ?⁹) - mais aussi à se rappeler que le global est produit d'abord localement.

8 C'est la démonstration faite par Luc Boltanski dans son ouvrage *Rendre la réalité inacceptable, A propos de La production de l'idéologie dominante*, Paris, Demopolis, 2008.

9 Cf. la conférence-dialogue organisée par le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, « Richesses financières ou richesses des populations ? », <https://www.intermag.be/conference-du-12-mars-2012>

Nous pouvons acter que la professionnalisation du travail social est un bien, puisqu'elle est porteuse de l'abandon d'une attitude philanthropique, paternaliste et moralisatrice. C'est à condition toutefois que l'on ne perde pas l'engagement en cours de route.

Défendre l'accompagnement, c'est donc aussi défendre un métier dans le contexte des enjeux d'une société que Robert Castel définit comme salariale : revendiquer des conditions d'exercice du métier appropriées, mais aussi défendre son sens et le maintien de celui-ci.

Quatre questions globales au moins se posent dans un tel contexte.

Revendiquons-nous pleinement l'héritage associationniste ?

La doctrine associationniste met en avant, au XIX^{ème} siècle, la liberté absolue de s'associer, le fait que les travailleurs devaient recevoir le fruit intégral de leur travail, la solidarité entre associations, la visée d'émancipation et la doctrine du travail attrayant définie par Fourier :

« Les canuts [ouvriers lyonnais] ne pouvaient qu'être sensibles à la thèse du travail attrayant qui situait leur activité dans le domaine des passions, valorisant la diversification et la qualification des travaux ; une thèse qui parlait de collectivité sans uniformité, d'obéissance sans domination, et qui toujours laissait place à l'individualité et ménageait à chaque producteur des plages d'autonomie. »¹⁰

Cet extrait n'évoque-t-il pas avec pertinence la relation d'accompagnement et les conditions d'exercice nécessaires à ce travail ?

Sachant que cet héritage est aujourd'hui menacé de plusieurs manières¹¹, l'engagement des accompagnants n'est-il pas requis pour le défendre ?

Qui est l'adversaire ?

Si on se place au niveau global, on se réfère aussi à des groupes en conflit autour de l'enjeu de la production de la société : quel modèle de développement ? Quel type de progrès ? Qui en retire les fruits ?

Parler de conflit, c'est aussi identifier l'adversaire.

Propositions

Ne serait-ce pas, pour nous, ceux qui soutiennent la tendance à la marchandisation des services et du travail social en particulier et ceux qui promeuvent et diffusent le vecteur culturel qui permet l'extension de la marchandisation - nous voulons parler du néo-management, qui étend le modèle de gestion marchand à toutes les sphères de la société - ?

Ne serait-ce pas, pour nous, ceux qui soutiennent la tendance à la marchandisation des services et du travail social en particulier et ceux qui promeuvent et diffusent le vecteur culturel qui permet l'extension de la marchandisation ? **Nous** voulons parler du néo-management, qui étend le modèle de gestion marchand à toutes les sphères de la société.

ORIGINAL

Est-ce pour nous ceux qui soutiennent la tendance à la marchandisation des services et du travail social en particulier et ceux qui promeuvent et diffusent le vecteur culturel qui permet l'extension de la marchandisation : nous voulons parler du néo-management, qui étend le modèle de gestion marchand à toutes les sphères de la société.

Quelle complémentarité avec les pouvoirs publics ?

Il est difficile de lutter pour des droits (comme le droit à mener une vie choisie, vécue en milieu ordinaire) sans essayer que ces droits soient traduits en droits politiques. Un Etat où progressent les droits est aussi un Etat de droit, dont sont garants notamment les services publics.

¹⁰ Cf. J. Fastrès, « Le fait associatif dans l'histoire », <https://www.intermag.be/629>

¹¹ P. Mahoux, « Controverses sur l'identité associative », <https://www.intermag.be/628>

La question de la complémentarité entre le travail associatif et les services publics est dès lors posée. Concrètement, on peut se demander si la complémentarité que nous souhaitons est celle qui est définie dans la charte associative dont la Déclaration de Politique Régionale vient de réaffirmer l'importance. Ne faudrait-il pas alors passer au crible les principes qui sont définis dans cette charte et voir en quoi ils nous concernent précisément ?

Comment connecter les droits économiques des travailleurs et leurs droits culturels ?

La professionnalisation du travail social pose la question des droits économiques et des droits sociaux qui sont reconnus aux travailleurs. Mais nous avons vu qu'il est nécessaire aussi de s'intéresser à leurs droits culturels : la protection du sens de leur travail, par exemple.

Ne devons-nous pas dès lors nous demander qui va accepter de travailler à cette connexion ? N'y a-t-il pas là un énorme chantier qui appelle de nouvelles relations entre les partenaires sociaux, sur de nouveaux enjeux ?



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « Quel avenir pour les services d'accompagnement ? », *Intermag.be*, RTA asbl, février 2020, URL : www.intermag.be/.